

ANNEXE D

PRÉSENTATION PHOTOGRAPHIQUE

Annexe D.1

Dépotoir de Grosse Île



Photo 1 Vue à partir de la route du dépotoir de Grosse Île.



Photo 2 En avant-plan, pancarte interdisant la chasse dans le secteur.
En arrière-plan, vue du dépotoir; la photo a été prise à partir de la route.

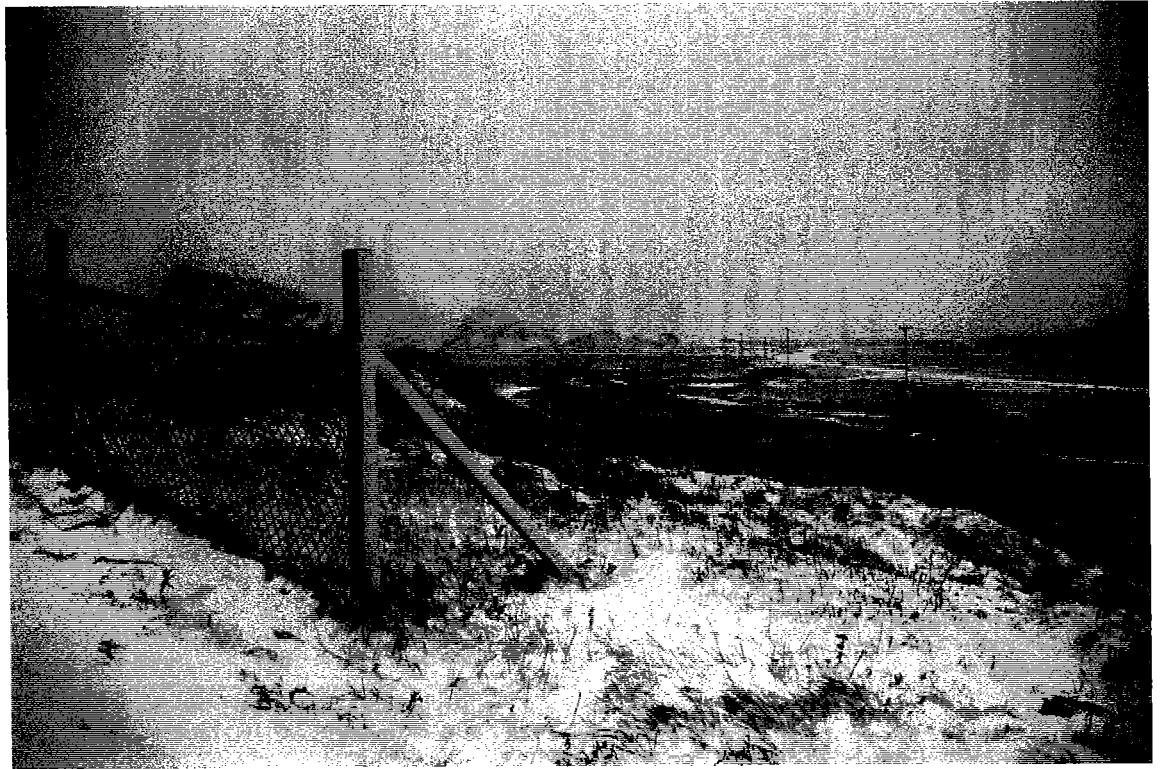


Photo 3 Vue à partir de l'entrée au dépotoir de Grosse-Île. On remarque la zone séparant la route du dépotoir. À droite de la photo, on constate la présence d'une clôture pare-papiers.



Photo 4 Photo prise au même endroit que la photo 3.
Vue du dépotoir et méthode de recouvrement.
En arrière plan, vue des dunes séparant le site de la mer.



Photo 5 Vue du front de déchets.



Photo 6 Vue du front de déchets.

Annexe D.2

Dépotoir de Hâvre-Aubert



Photo 1 Vue du front de déchets et du secteur correspondant à l'entreposage des carcasses automobiles.



Photo 2 Vue d'une partie du front de déchet. Derrière, vue du secteur le plus élevé de Hâvre-Aubert.



Photo 3 Vue, à partir de l'extérieur de la zone d'enfouissement, la clôture pare-papiers et les déchets accumulés. En arrière plan, vue du milieu (humide) et de la mer.

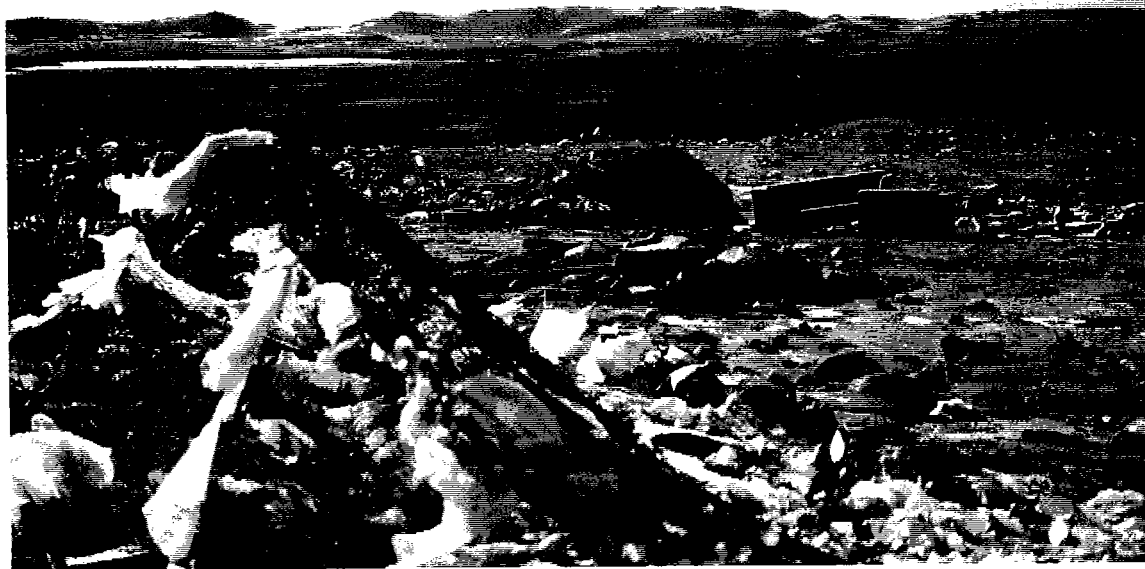


Photo 4 Photo prise au même endroit que la photo 3.



Photo 5 Vue de près des carcasses automobiles et de la ferraille accumulée.



Photo 6 Vue du site et constatation de la présence de citoyens (représentée ici par une voiture).



Photo 7 Vue d'une multitude d'oiseaux morts (goélands et corneilles) aux abords de la zone d'enfouissement.



Photo 8 Vue générale du site, à partir d'une dune à ammophile, à proximité de la plage du "Sandy Hook".

Annexe D.3

**Dépotoir actuel de Hâvre-aux-Maisons
et sites proposés pour l'implantation
d'un lieu d'élimination complémentaire
et d'un dépôt de matériaux secs**

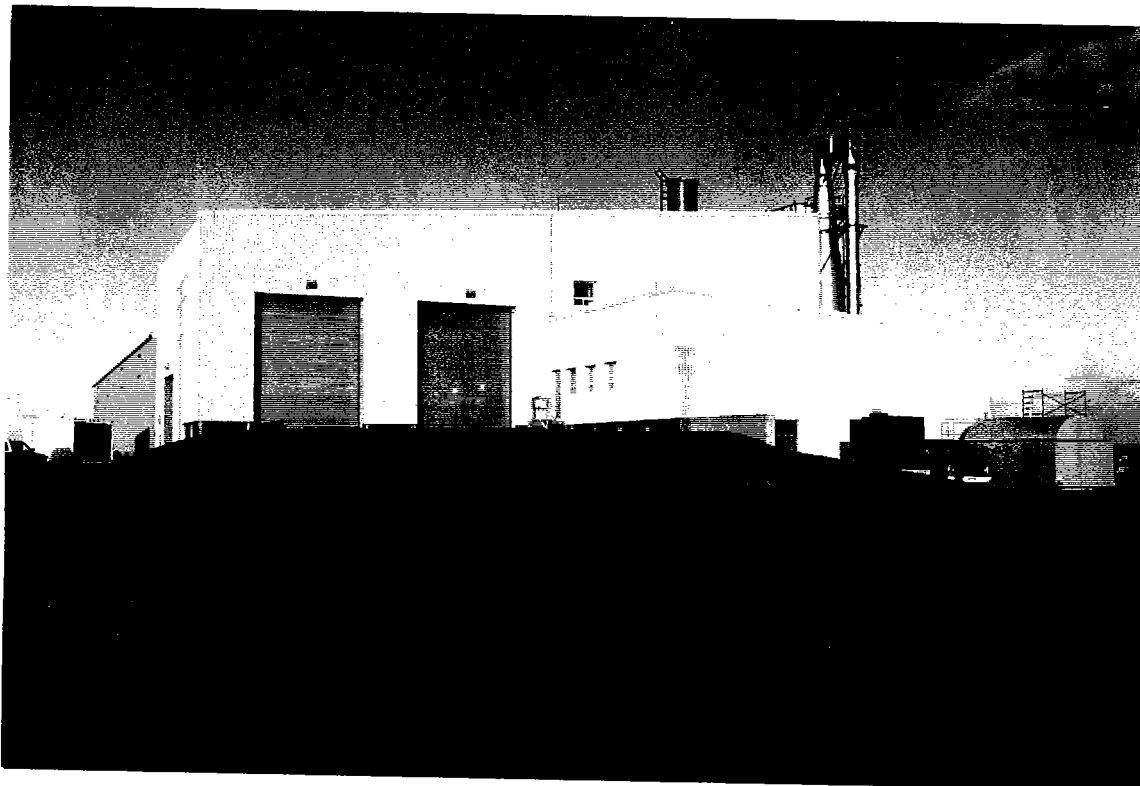


Photo 1 Vue d'une partie des bâtiments du Complexe de gestion intégrée des déchets en date du mois de novembre 1993



Photo 2 Vue de l'actuel dépotoir.
À noter, le brûlage des déchets est effectué à tous les jours où sont acheminés des déchets.



Photo 3 Vue de l'actuel dépotoir. En arrière plan, la route 199 et la lagune de Havre-aux-Maisons.



Photo 4

À droite de la photo, vue de l'actuel dépotoir. Le D.M.S. sera aménagé à partir du lieu où fut prise cette photo. La séquence d'enfouissement débutera du bas vers le haut de la photo et sera limitée à la gauche par la partie surélevée, soit près des arbustes et à droite par la zone actuellement utilisée pour le dépotoir.



Photo 5

Vue du front de déchets, dépotoir de Havre-aux-Maisons. À noter qu'ici, on remblait certains gros morceaux ferreux. Une partie de ces déchets devra être déplacée lors des travaux d'aménagement.



Photo 6

En avant-plan, vue du lieu servant à entreposer les carcasses automobiles et vue du dépotoir en arrière-plan. Cette photo a été prise près de la limite séparant le futur D.M.S. et du L.E.C. proposé à l'option 2. La contrainte de location des sites par rapport au fleuve fait en sorte que les sites seront aménagés à partir du milieu de cette photo, vers la droite jusqu'à 152 mètres de la route.



Photo 7

Photo de l'actuelle sablière: présence d'aster et de graminées colonisant cette zone ayant servi de sablière. La partie où se trouve de l'eau ne fait pas partie de la limite prévue pour l'aménagement du L.E.C. option 1, mais sera tout de même remblayée de sable pour les fins de l'aménagement.



Photo 8 En avant-plan, vue de la sablière, depuis sa limite nord. En arrière-plan, vue du site correspondant au lieu de dépôt des carcasses automobiles et du dépotoir de Hâvre-aux-Maisons.



Photo 9 Vue de la sablière actuelle correspondant à l'emplacement du L.E.C. de l'option 2. À droite de la photo, les emprises hydro-électriques et la route 199, alors au fond à gauche, le dépotoir de Hâvre-aux-Maisons. On remarque que nous sommes en présence d'une zone très perturbée.



Photo 10 Vue à partir de la route 199 du lieu d'élimination complémentaire proposé à l'option 1. Celui-ci sera aménagé derrière une dune fixe, laquelle était enneigée lors de la prise de cette photo et dénudée de végétation jusqu'au pied d'une dune à ammophiles, laquelle est de couleur beige.



Photo 11 La vue générale du L.E.C. proposé à l'option 1, laquelle débutera à gauche de cette photo. À noter la présence de dunes mobiles du centre vers la droite de la photo. À droite, derrière les dunes mobiles, sur la plage se trouve un site recensé par Environnement Canada comme étant occupé pour reproduction du pluvier siffleur. À l'extrémité droite se trouve le golfe St-Laurent.



Photo 12

Vue générale du L.E.C. proposé à l'option 1. À noter, au centre de la photo, la présence d'un piézomètre (point rouge). Plus loin, on remarque la présence d'une dune consolidée, dénudée d'espèces arbustives. En arrière plan, on constate la présence d'emprises électriques entre lesquelles se prolonge la route 199. Au bout de celle-ci, on remarque le parc d'éoliennes, propriété d'Hydro-Québec.



Photo 13

Vue, à partir de la première dune longeant le golfe St-Laurent d'une partie du L.E.C. projeté. À noter la présence d'un puits d'observation (piézomètre) au centre gauche de la photo. À quelques mètres de ce piézomètre se trouve la limite est du L.E.C. proposé. En arrière plan, l'emprise routière de la route 199.

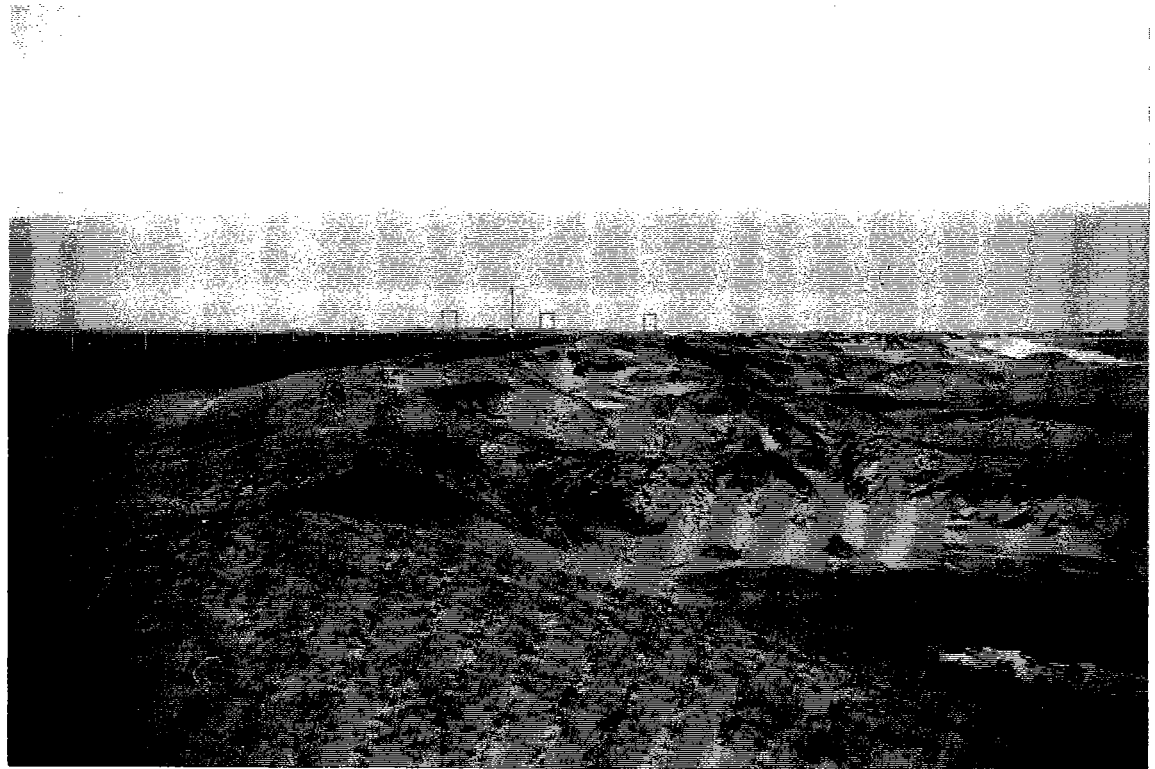


Photo 14 Photo prise au même endroit que la photo n° 13. Vue de la première dune à ammophiles et de la mer. Fait à noter: on remarque des dunes mobiles en arrière plan, entre la dune et la mer.



Photo 15 Vue, à partir de la dune consolidée par des végétaux. Celle-ci est principalement composée de camarines, d'arctostaphyles et d'ammophiles. On remarque à droite la présence de végétation supérieure, protégée par la dune consolidée. Parmi la végétation supérieure, on note la présence d'épinettes et de pins blancs. La limite ouest du L.E.C. proposé débute du lieu où a été prise la photo, pour se diriger vers la droite. Il s'agit d'un milieu appelé sapinière-pessière et dont la végétation est très dense à cet endroit.



Photo 16 Vue, à partir d'une dune mobile, la zone d'exploitation du L.E.C. Option 1. On remarque, en raison des vents considérables et des conditions de sols, que l'implantation de végétation supérieure est très difficile sur les dunes consolidées.



Photo 17 Photo prise à l'intérieur des limites du L.E.C. proposé à l'option 1. Au centre de cette photo, on remarque la présence d'un terrier à renard roux, ainsi que plusieurs fèces fraîches.